

qu'elle peut faire, peut servir à combattre la pollution de l'eau. Nous pouvons leur faire faire des études. Nous pouvons leur faire faire des plans. Nous pouvons les inciter à aider les municipalités. Nous pourrions diriger toute cette jeunesse avec cet argent, pour qu'elle fasse quelque chose de pratique, nécessaire, alors qu'on gaspille l'argent en le faisant servir à toutes sortes de singeries.

M. Albert Bécharde (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Est-ce que le député traite les Québécois et les Canadiens de gaspilleurs?

M. Latulippe: Monsieur le président, je ne veux pas que l'argent soit gaspillé. Présentement, je suis certain qu'on gaspille l'argent à droite et à gauche, ce qui ne rapporte rien, ne crée aucun actif pour le pays. On détruit le pays au lieu de le bâtir. Nous devons bâtir au lieu de détruire. Alors, tout l'argent, tous les moyens que nous pouvons mettre à la disposition des citoyens doivent servir à bâtir.

Je veux attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité de protéger la population, car on n'a pas le droit de gaspiller ses revenus pour des causes inutiles, alors qu'il y a tant de choses utiles à faire.

Je suis d'accord avec certains députés. Quand on aura solutionné tous ces grands problèmes, on pourra gaspiller autant d'argent qu'on voudra, si l'on en a à gaspiller, ce qui, à mon sens, n'est pas près de se produire. Il faut que ces capitaux soient utilisés à protéger la population et donner à la population ce qu'elle a droit d'avoir.

M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Tout le monde va aller au paradis créditiste!

M. Latulippe: Monsieur le président, je sais que nous ne pouvons pas tout régler, mais je félicite le motionnaire d'avoir demandé au gouvernement de fournir aux municipalités et aux corps publics de l'argent à des taux d'intérêt minimes pour qu'ils puissent construire quelque chose, pour qu'enfin ils disposent de quelques moyens de remédier au problème de la pollution des eaux.

Il est très difficile de remédier au problème de la pollution, car le système lui-même est pollué. Il faut commencer par assainir l'économie qui est entièrement polluée.

M. Bécharde: Surtout les créditistes du Québec. Parlez-nous donc de la journée du 19 mars!

M. Latulippe: Je ne sais pas ce que l'honorable député dit, je ne comprends rien de ce qu'il dit. En tout cas, il parle tellement souvent et de choses tellement inutiles, qu'on ne peut comprendre ce qu'il dit.

Monsieur le président, nous devrions exprimer notre opinion et décider de protéger, une fois pour toutes, notre capital humain. Il s'agit du capital humain, du capital le plus précieux que nous puissions avoir, parce qu'il n'y a pas de prix pour un être humain. Il n'y a pas de prix non plus pour les animaux dont on a besoin pour survivre. Il n'y a pas de prix pour cela.

M. Bécharde: Tout le monde est d'accord.

M. Latulippe: J'habite sur le bord du lac Mégantic, dans une ville de 8,000 âmes. Et à partir du lac Mégantic jusqu'à Québec, il y a une trentaine de municipalités, et des villes de 15,000, 16,000 ou 20,000 habitants, et tous les déchets de ces villes vont dans la rivière Chaudière, puis dans le fleuve Saint-Laurent. Dans la rivière Chaudière, par exemple, il n'y a plus un poisson qui soit comestible. Tout est pollué jusqu'au fleuve Saint-Laurent. L'eau,

quand elle arrive au fleuve, ne coule plus, mais «déboule», tellement elle est polluée.

M. Bécharde: Est-ce un coin créditiste?

M. Latulippe: Dans tous les coins, créditistes ou libéraux, les gens ont le droit de vivre. Les libéraux ont le droit de vivre comme les créditistes, et les créditistes comme les libéraux ou les conservateurs progressistes. Tout le monde a le droit de vivre, monsieur le président. Je ferai remarquer aux honorables députés que la seule chose que nous devons faire, c'est d'être assez intelligents pour nous respecter et enrayer la pollution, tant des gens que des choses.

C'est dans ce sens-là que nous devons travailler, au lieu de gaspiller nos activités, notre temps, nos énergies et notre argent à des choses inutiles. Faisons quelque chose d'utile. Bâtissons au lieu de «débâter». Nous nous devons d'abord de construire les choses les plus pressantes, les plus importantes, les choses, qui protègent l'humanité. Il s'agit de nous protéger, de protéger l'humanité. Nous nous devons de prendre les grands moyens pour cela.

Il est facile, pour le gouvernement, de prêter de l'argent sans intérêt aux municipalités, comme il en prête aux pays étrangers. Il y a du bien à faire dans les pays étrangers—je le reconnais—mais il y a également de grandes choses qui s'imposent dans notre pays, et nous sommes capables de financer tous ces développements, grâce à des emprunts sans intérêt pour 60 ou 70 ans. Si nous le faisons pour les étrangers, nous sommes capables de le faire chez nous également; nous sommes capables de prendre les moyens nécessaires pour financer n'importe quel projet, pour autant qu'il est réalisable, qu'il est physiquement possible.

Or, il est physiquement possible de construire des usines d'épuration, parce que les ingénieurs existent et que nous avons tous les matériaux nécessaires. Beaucoup d'hommes sont prêts à travailler, mais on n'a pas les capitaux, on ne met pas les capitaux à la disposition des citoyens qui en ont besoin.

Pour résoudre le problème, il faudrait mettre les capitaux au service des citoyens. Nous devons réaliser qu'il y a des faits et, en face de ces faits, nous devons prendre les moyens nécessaires pour corriger cette pollution «automatique» que nous connaissons aujourd'hui. Elle est rendue «automatique», la pollution, parce que tout est pollué «d'un bout à l'autre». Les premières démarches que nous avons à faire, c'est d'assainir nos eaux. Ensuite, nous travaillerons à assainir l'air, après quoi nous pourrions vivre comme du monde.

M. Bécharde: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'honorable secrétaire parlementaire pose-t-il la question de priviège ou s'agit-il d'un rappel au Règlement?

M. Bécharde: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à l'honorable député de Compton s'il me permet de lui poser une question.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): L'honorable député peut poser sa question, mais il doit obtenir le consentement de l'honorable député de Compton. L'honorable député de Compton a encore 30 secondes pour y répondre.

M. Latulippe: Oui, monsieur le président.